



Mettre sous tutelle ses parents

Par **jenny56**, le **17/07/2010** à **12:30**

Bonjour, rnJe voudrais me protéger des dettes de mes parents qui sont divorcés mais endetté tous les 2. Avec mes sœurs nous avons été placées en foyer et famille d'accueil. Mes parents divorcés pour des raisons d'alcoolisme de ma mère et de violence sur nous. A ce jour je ne sais plus où elle se trouve dans les bouches du Rhône mais accumule les dettes en se servant de son nom d'ancienne épouse et de jeune fille. Mon père est déjà sous tutelle mais pour son entreprise je crois. Ils sont tous les deux instables psychologiquement et financièrement (témoins et papiers à l'appui). Comme je ne souhaite pas avoir de mauvaise surprise car j'ai un travail stable et bientôt une maison je souhaite faire le maximum pour protéger ma propre famille et mes propres biens que j'ai acquis seule sans l'aide de personne. Je demande donc de l'aide pour faire le nécessaire pour les mettre sous tutelle surtout ma mère. rnCordialement,